



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

**AIDES**

## Groupements d'Employeurs (GE)

### Publics concernés

Association

### Domaines secondaires

Emploi , Économie territoriale

### Date de fin de publication

31 décembre 2025

La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté en mars 2022 son Schéma Régional de Développement Économique, de l'Innovation et de l'Internationalisation (SRDEII). En complément des aides individuelles aux entreprises, un des objectifs de la Région est de structurer l'offre d'accompagnement des entreprises afin de leur permettre de se développer en faisant appel à l'emploi partagé, via les Groupements d'Employeurs (GE). Le groupement d'employeurs est une association de plusieurs entreprises qui vise à embaucher des salariés qu'une seule de ces sociétés ne pourrait pas employer ou pas dans les conditions idéales.

## Échéances

Les projets présentés seront instruits au fil de l'eau par la Direction de l'Economie Territoriale de la Nouvelle-Aquitaine.

Sous réserve d'une instruction favorable, ils seront soumis à la Commission Permanente pour décision.

**Date de fin de dépôt de dossiers : le 31 décembre 2025**

## Objectifs

Le présent dispositif vise à accompagner le développement de l'emploi partagé en Nouvelle-Aquitaine.

4 axes d'intervention sont proposés :

démarrage du Groupement d'Employeur (GE),  
développement du GE par la diversification d'activité et/ou la création d'une nouvelle antenne,  
réalisation d'investissements structurants et/ou innovants,  
création d'emplois partagés à temps complet.

## **Bénéficiaires**

Groupements d'employeurs localisés en Nouvelle-Aquitaine.

## **Montant**

Le règlement joint précise, pour chaque axe d'intervention, les éléments d'appréciation du projet, l'intensité maximale de l'aide et l'assiette des dépenses éligibles.

## **Critères de sélection**

La Région portera un regard attentif sur l'ancrage territorial du GE à travers notamment les modalités d'association des partenaires publics et privés pour sa création et son développement.

## **Comment faire ma demande ?**

Pour l'élaboration de son projet, le porteur pourra s'appuyer sur le Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs (CRGE), partenaire de la Région pour le développement de l'emploi partagé en Nouvelle-Aquitaine.